



**CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS
SEANCE DU 18 DECEMBRE 2020**

**COMPTE RENDU SYNTHETIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le dix-huit décembre à dix-sept heures trente, sur convocation individuelle en date du 11 décembre 2020, affranchie le 11 décembre 2020, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint-Louis se sont réunis en la salle d'honneur Simone VEIL sous la présidence de Madame M'DOIHOMA Juliana, Maire.

Présents :

Mme Juliana **M'DOIHOMA** - M. Jean François **PAYET** - Mme Claudie **TECHER** - M. Jean Eric **FONTAINE** - Mme Yannicke **SEVERIN** - M. Imran **HATTEEA** - Mme Flora **AUGUSTINE-ETCHEVERRY** - M. Sylvain **ARTHEMISE** - Mme Dominique **AMAZINGOI-RIVIERE** - M. Bruno **BEAUVAL** - Mme Kelly **BELLO** - M. René Claude **MARIMOUTOU** - Mme Gaëlle **MOUNIAMA COUPAN** - Mme Leila **OULAMA** - M. Thibaud **CHANE WOON MING** - Mme Ludivine **IMACHE** - M. Jean Michel **FLORENCY** - M. Jean Hugues **GERARD** - Mme Marie Joëlle **JOVET** - Mme Corinne **ROCHEFEUILLE** - M. Bernard **MARIMOUTOU** - M. Jean Pascal **MANGUE** - Mme Julie **DIJOUX** - Mme Séverine **BENARD** - Mme Camille **CLAIN** - M. Hanif **RIAZE** - Mme Linda **MANENT** - M. Jérémy **TURPIN** - M. Georges Marie **NAZE** - M. Claude **HOARAU** - Mme Ida **HAMOT-RICHAUVET** - Mme Danielle **TRAJEAN-MARGRITA** - M. Roger **ARTHEMISE** - M. Philippe **RANGAMA** - M. Olivier **LAMBERT** - M. Alix **GALBOIS** - Mme Brigitte **PAYET** - M. Louis Bertrand **GRONDIN** - M. Cyrille **HAMILCARO** (1)

Représentés :

M. Jimmy **PHILEAS** procuration à Mme Yannicke **SEVERIN**
Mme Françoise **GASTRIN** procuration à Mme Linda **MANENT**
Mme Stéphanie **JONAS-SOORIAH** procuration à M. Thibaud **CHANE WOON MING**
M. Romain **GIGANT** procuration à M. Jean Michel **FLORENCY**
Mme Sitina Sophie **SOUMAÏLA** procuration à M. Claude **HOARAU**

(1) M. Cyrille **HAMILCARO** procuration à M. Louis Bertrand **GRONDIN** à compter de l'affaire n°11

Absents :

Mme Raïssa **MAILLOT**

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. Monsieur Jérémy **TURPIN** a été désigné à l'unanimité pour remplir ses fonctions.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h40.

Lors de l'approbation du procès-verbal, les élus du groupe « Alliance pour le Développement » : M. Claude **HOARAU** - Mme Ida **HAMOT-RICHAUVET** - Mme Danielle **TRAJEAN-MARGRITA** - M. Roger **ARTHEMISE** - M. Philippe **RANGAMA** - M. Olivier **LAMBERT** ont quitté la salle des délibérations après la lecture d'un communiqué.

Délibération n°103 : Approbation du Procès-verbal de la séance du 27 novembre 2020

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 novembre 2020.

Vote : 37 pour

Délibération n°104 : ENQUETE PUBLIQUE - ARRÊTE N°2020-3115/SG/DRECV - prescrivant l'ouverture d'une enquête publique unique préalable à la demande d'autorisation environnementale requise au titre du code de l'environnement relatif au projet de travaux de réaménagement et de mise en sécurité du réseau d'eaux pluviales et opérations connexes sur l'aéroport de Pierrefonds situé sur le territoire de la commune de Saint-Pierre.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Prend connaissance de l'arrêté n° 2020-3115/SG/DRECV du 26 octobre 2020 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique unique préalable à la demande d'autorisation environnementale requise au titre du code de l'environnement relatif au projet de travaux de réaménagement et de mise en sécurité du réseau d'eaux pluviales et opérations connexes sur l'aéroport de Pierrefonds situé sur le territoire de la commune de Saint-Pierre.*
- Donne un avis favorable à cette opération qui permet de mettre en conformité les infrastructures hydrauliques autour de la piste et d'apporter des recettes au SMP par la vente des matériaux.*

Vote : 32 pour

Délibération n°105 : CONVENTION AVEC L'A.N.T.A.I (Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions) pour la mise en oeuvre du forfait post stationnement « FPS » - Reconduction de la convention pour la période 2021-2023

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Approuve les termes de la convention avec l'A.N.T.A.I. pour la période courant du 1^{er} Janvier 2021 au 31 décembre 2023 ;*
- Autorise, Madame le maire ou l'un(e) de ses Adjoint(e)s délégué(e)s dans leur domaine respectif de compétences, à signer ladite convention, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.*

Vote : 37 pour

Délibération n°106 : Accord cadre préparatoire au Contrat Local de Santé

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Approuve les termes de la convention cadre avec l'ARS ;*
- Autorise Madame le Maire ou l'un(e) de ses Adjoint(e)s délégué(e)s dans leur domaine respectif de compétences, à signer ladite convention, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.*

Vote : 37 pour

Délibération n°107 : Abrogation de la délibération n°37 du 10 avril 2019 relative au « plan cadre de réorganisation des moyens et des personnels, du renforcement des politiques publiques prioritaires, de la valorisation des compétences et la sécurisation des emplois communaux non titulaires »

Après en avoir délibéré et à la majorité, le Conseil municipal :

- *Abroge la délibération n°37 du 10 avril 2019, relative au « plan cadre de réorganisation des moyens et des personnels, du renforcement des politiques publiques prioritaires, de la valorisation des compétences et la sécurisation des emplois communaux non titulaires » ;*
- *Acte que toute décision en matière de ressources humaines sera prise au regard de deux indicateurs : financier et organisationnel, en prenant en compte la situation globale de l'ensemble du personnel, dans le respect de l'équité, de l'ancienneté et du mérite au travail et dans une logique de gestion éthique et responsable des deniers publics des familles saint-louisiennes et riviéroises ;*
- *Soutient la volonté de la nouvelle équipe municipale de co-construire avec l'ensemble des parties prenantes (élus, administratifs et syndicats), dans un esprit de dialogue social ouvert et respectueux, un plan de résorption de la précarité et de montée en compétences du personnel communal.*

Vote : 32 pour

Délibération n°108 : Mise en place d'une part supplémentaire « IFSE régie » dans le cadre du RIFSEEP Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- *Procède à l'adoption de la part supplémentaire « IFSE régie » dans le cadre du RIFSEEP Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel;*
- *Acte que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 01/01/2021, les autres dispositions de la délibération n°17 du 02 mars 2018 restant inchangées ;*
- *Inscrit les crédits correspondants seront prévus et inscrits au compte 012 du budget communal.*

Vote : 37 pour

Délibération n°109: Modification des reprises de résultats 2020 pour les budgets annexes

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- *Adopte la modification des inscriptions pour le chapitre 001 du budget Ville.*
- *Donne tous pouvoirs à Madame Le Maire pour signer les actes à intervenir.*

Vote : 37 pour

Délibération n°110 : Constitution de provision pour litige et contentieux

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- *Constitue une provision à hauteur du titre réalisé, soit un montant de cinq cent quatre-vingt-treize mille trois cent quatorze euros (593 314,00 €)*
- *Prévoit ces crédits lors de la Décision Modificative N°1 de la ville en 2020, au chapitre 68*
- *Donne tous pouvoirs à Madame Le Maire et/ou à l'adjoint qui aura reçu délégation pour signer les actes à intervenir.*

Vote : 37 pour

Délibération n°111: Décision modificative budgétaire n°1 – Budget ville

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- *Adopte pour le budget principal de l'exercice 2020, les modifications suivantes et procède au vote pour chacun des chapitres conformément aux ventilations pour chaque section :*

a) Section de Fonctionnement / Dépenses

Fonctionnement
Dépenses

Chapitre	BP 2020	Propositions Nouvelles	BP + DM1
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	7 300 000,00	0,00	7 300 000,00
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	66 200 000,00	0,00	66 200 000,00
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	330 000,00	0,00	330 000,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	110 524,47	0,00	110 524,47
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 670 000,00	0,00	1 670 000,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	9 707 500,00	275 000,00	9 982 500,00
66 CHARGES FINANCIERES	900 000,00	0,00	900 000,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	500 000,00	0,00	500 000,00
68 DOTATIONS AUX PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00	593 314,00	593 314,00
Total Dépenses	86 718 024,47	868 314,00	87 586 338,47

b) Section de Fonctionnement / Recettes

Fonctionnement

Recettes

Chapitre	BP 2020	Propositions Nouvelles	BP + DM1
002 EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE FONCT.	137 679,37	0,00	137 679,37
013 ATTENUATION DE CHARGES	800 000,00	359 214,00	1 159 214,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00
70 PRODUITS DES SERVICES	600 000,00	-95 300,00	504 700,00
73 IMPOTS ET TAXES	69 567 294,10	0,00	69 567 294,10
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	13 813 051,00	604 400,00	14 417 451,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	500 000,00	0,00	500 000,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	300 000,00	0,00	300 000,00
Total Recettes	86 718 024,47	868 314,00	87 586 338,47

c) Section d'Investissement / Dépenses

Investissement

Dépenses

Chapitre	BP 2020	Propositions Nouvelles	BP + DM1
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	900 000,00	0,00	900 000,00
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	2 706 973,85	0,00	2 706 973,85
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	0,00	2 800,00	2 800,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	3 838 567,46	0,00	3 838 567,46
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	500 000,00	0,00	500 000,00
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	360 000,00	0,00	360 000,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	900 000,00	490 500,00	1 390 500,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	6 000 000,00	0,00	6 000 000,00
26 PARTIC. ET CREANCES RATT. A DES PARTICIPATIONS	5 000,00	0,00	5 000,00
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	500 000,00	0,00	500 000,00
Total Dépenses	16 710 541,31	493 300,00	17 203 841,31

d) Section d'Investissement / Recettes

Investissement

Recettes

Chapitre	BP 2020	Propositions Nouvelles	BP + DM1
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVEST. REPORT	170 825,42	0,00	170 825,42
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	110 524,47	0,00	110 524,47
024 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	66 000,00	0,00	66 000,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 670 000,00	0,00	1 670 000,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	900 000,00	0,00	900 000,00
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	3 173 191,42	0,00	3 173 191,42
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	4 000 000,00	493 300,00	4 493 300,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	6 600 000,00	0,00	6 600 000,00
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	20 000,00	0,00	20 000,00
Total Recettes	16 710 541,31	493 300,00	17 203 841,31

- *Donne tous pouvoirs à Madame Le Maire ou son élu(e) délégué (e) dans le domaine de compétences pour signer les actes à intervenir.*

Vote : 37 pour

Délibération n°112 : Ouverture spéciale de crédits pour l'exercice 2021

Après en avoir délibéré et à la majorité, le Conseil municipal :

- *Ouvre par délibération spéciale les crédits d'après les caractéristiques ci-dessous :*

Chapitre	Montant total des inscriptions de 2020 à prendre en compte	Ouvertures spéciales de crédits pour 2021
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	500 000,00	125 000,00
Chapitre 204 : Subventions d'équipements versées	360 000,00	90 000,00
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	900 000,00	225 000,00
Chapitre 23 : Immobilisations en cours	6 000 000,00	1 500 000,00
Total	7 760 000,00	1 940 000,00

- *Autorise le recouvrement des recettes, l'engagement, la liquidation et le mandatement de toutes les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'exercice 2020,*
- *Précise que les dépenses engagées seront inscrites au budget primitif 2021,*
- *Autorise Madame Le Maire à signer les actes à intervenir*

Vote : 34 pour

Délibération n°113: Avances sur les subventions au CCAS et à la CDE pour 2021

Après en avoir délibéré et à l'unanimité., le Conseil municipal :

- *Accorde une avance sur la subvention 2021 au C.C.A.S. de Saint-Louis plafonnée mensuellement à 433 333,00 €*
- *Prévoit les crédits nécessaires au Budget Primitif 2021 au compte 657362.*
- *Accorde une avance sur la subvention 2021 à la Caisse des Écoles de Saint Louis plafonnée mensuellement à 195 375,00 €*
- *Prévoit les crédits nécessaires au Budget Primitif 2021 au compte 657361.*
- *Donne tous pouvoirs à Madame Le Maire et/ou à l'adjoint qui aura reçu délégation pour signer les actes à intervenir.*

Vote : 37 pour

Délibération n°114 : Convention avec l'association « VHU REUNION » pour la collecte des VHU, des pneus et des batteries usagées

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- *Approuve la convention ci-annexée avec l'association VHU Réunion pour la collecte des VHU, des pneus et des batteries usagées ;*
- *Autorise, Madame le Maire ou l'un de ses Adjoint(e)s délégué(e)s dans leur domaine respectif de compétences, à signer ladite convention, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.*

Vote : 37 pour

Délibération n°115 : TCSP de Saint Louis – Avenant à la convention de co-maîtrise d'ouvrage passée avec la commune de Saint Louis pour la mise en œuvre des réseaux

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- *Approuve le nouveau montant de la participation financière de la commune de Saint-Louis pour le financement des réseaux secs relevant de sa compétence et de deux écobox construits pour son compte s'élevant à 336 458 € HT conformément à l'avenant,*
- *Autorise Madame le Maire ou toute autre personne habilitée par elle à signer l'avenant,*
- *Charge Madame le Maire ou toute autre personne habilitée par elle d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.*

Vote : 37 pour

Délibération n°116: Exonération des redevances d'occupation du domaine public au bénéfice des occupants du Ô Baradiar

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- *Approuve l'exonération des redevances d'occupation du domaine public des occupants du site du Ô Baradiar jusqu'à la fin du 1^{er} trimestre 2021.*
- *Donne tous pouvoirs au Maire, ou à son élu(e) délégué(e) dans le domaine de compétence, pour signer les actes à intervenir.*

Vote : 37 pour

Délibération n°117 : Ouverture dominicale des commerces

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- *Emet un avis favorable sur l'ouverture des commerces de détail les dimanches :*
 - *12 décembre 2021*
 - *19 décembre 2021*
 - *26 décembre 2021*
- *Autorise Madame Le Maire à signer tous les actes nécessaires relatifs à cette affaire.*

Vote : 37 pour

Délibération n°118 : Mesures exceptionnelles en faveur des associations

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- *Vote en faveur d'un soutien exceptionnel au bénéfice des associations pour un montant global de 135 643,00 euros.*
- *Engage la dépense sur le budget 2020 et d'imputer la dépense sur le compte 6574.*
- *Donne tous pouvoirs à Madame Le Maire pour signer les actes à intervenir.*

Vote : 37 pour

Délibération n°119: Soutien exceptionnel en numéraire à l'association Athletic Football Saint-Louisien (A.F.S.L)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité., le Conseil municipal :

- *Attribue à l'association Athlétic Football Saint-Louisien un soutien exceptionnel en numéraire de 15 000 (quinze mille) euros au titre de l'année 2020.*
- *Engager la dépense sur le Budget Ville 2020 et d'imputer la dépense sur le compte 6574.*
- *Donne tous pouvoirs à Madame Le Maire pour signer les actes à intervenir.*

Vote : 37 pour

Délibération n°120 : Soutien exceptionnel en numéraire à l'Association Sportive Saint-Louisienne (A.S.S.L)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- *Attribue à l'association Sportive Saint-Louisienne un soutien exceptionnel en numéraire de 15 000 (quinze mille) euros au titre de l'année 2020.*
- *Engage la dépense sur le Budget Ville 2020 et d'imputer la dépense sur le compte 6574.*
- *Donne tous pouvoirs à Madame Le Maire pour signer les actes à intervenir*

Vote : 36 pour

Délibération n°121 : Soutien exceptionnel en numéraire à l'Association Sportive Rivière Sport (A.S.R.S)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité., le Conseil municipal :

- *Attribue à l'association Sportive Rivière Sport un soutien exceptionnel en numéraire de 8 000 (huit mille) euros au titre de l'année 2020.*
- *Engage la dépense sur le Budget Ville 2020 et d'imputer la dépense sur le compte 6574.*
- *Donne tous pouvoirs à Madame Le Maire pour signer les actes à intervenir.*

Vote : 37 pour

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2020

Délibération n°122: Soutien exceptionnel en numéraire à l'Association Sportive et Culturelle des Makes (ASCM)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- *Attribue à l'association Sportive et Culturelle des Makes un soutien exceptionnel en numéraire de 15 000 (quinze mille) euros au titre de l'année 2020.*
- *Engage la dépense sur le Budget Ville 2020 et d'imputer la dépense sur le compte 6574.*
- *Donne tous pouvoirs à Madame Le Maire pour signer les actes à intervenir.*

Vote : 37 pour

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2020

Délibération n°123 : Soutien exceptionnel en numéraire à l'Association Sportive et Culturelle Saint-Etienne (ASC SE)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- *Attribue à l'association Sportive et Culturelle Saint-Etienne un soutien exceptionnel en numéraire de 8 000 (huit mille) euros au titre de l'année 2020.*
- *Engage la dépense sur le Budget Ville 202 et d'imputer la dépense sur le compte 6574.*
- *Donne tous pouvoirs à Madame Le Maire pour signer les actes à intervenir.*

Vote : 37 pour

Délibération n°124 : Soutien exceptionnel en numéraire à l'association Handball Club Scorpion (HBC Scorpion)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- *Attribue à l'association Handball Club Scorpion un soutien exceptionnel en numéraire de 8 000 (huit mille) euros au titre de l'année 2020.*
- *Engage la dépense sur le Budget Ville 2020 et d'imputer la dépense sur le compte 6574.*
- *Donne tous pouvoirs à Madame Le Maire pour signer les actes à intervenir.*

Vote : 35 pour

Délibération n°125: Subvention en numéraire à l'Association pour le Développement de l'Initiative Sportive à St-Louis (ADISS).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- *Attribue à l'association pour le Développement de l'Initiative Sportive à St Louis un soutien exceptionnel en numéraire de 3 000 (trois mille) euros au titre de l'année 2020.*
- *Engage la dépense sur le Budget Ville 2020 et d'imputer la dépense sur le compte 6574.*
- *Donne tous pouvoirs à Madame Le Maire pour signer les actes à intervenir.*

Vote : 37 pour

Délibération n°126 : Soutien exceptionnel en numéraire à l'Association Sportive et Culturelle les Etoiles du Sud (ASC LES ETOILES DU SUD)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- *Attribue à l'association Sportive et Culturelle Les Etoiles Du Sud un soutien exceptionnel en numéraire de 1 500 (mille cinq cents) euros au titre de l'année 2020.*
- *Engage la dépense sur le Budget Ville 2020 et d'imputer la dépense sur le compte 6574.*
- *Donne tous pouvoirs à Madame Le Maire pour signer les actes à intervenir.*

Vote : 37 pour

Délibération n°127 : Subvention en numéraire à l'association ASC Saint-Louis Twirling Passion (ASC SL TWIRLING PASSION)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité., le Conseil municipal :

- *Attribue à l'association ASC Saint-Louis Twirling Passion un soutien exceptionnel en numéraire de 1 500 (mille cinq cents) euros au titre de l'année 2020.*
- *Engage la dépense sur le Budget Ville 2020 et d'imputer la dépense sur le compte 6574.*
- *Donne tous pouvoirs à Madame Le Maire pour signer les actes à intervenir.*

Vote : 36 pour

Délibération n°128: Aide exceptionnelle en numéraire à l'Association Sportive Maison des Jeunes et de la Culture (A.S.M.J.C)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- *Attribue à l'association Sportive Maison des Jeunes et de la Culture un soutien exceptionnel en numéraire de 8 000 (huit mille) euros au titre de l'année 2020.*
- *Engage la dépense sur le Budget Ville 2020 et d'imputer la dépense sur le compte 6574.*
- *Donne tous pouvoirs à Madame Le Maire pour signer les actes à intervenir.*

Vote : 37 pour

Délibération n°129 : Subvention en numéraire à l'association Club d'Athlétisme de Saint-Louis (C.A.S.L)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- *Attribue à l'association Club d'Athlétisme de Saint-Louis un soutien exceptionnel en numéraire de 3 000 (trois mille) euros au titre de l'année 2020.*
- *Engage la dépense sur le Budget Ville 2020 et d'imputer la dépense sur le compte 6574.*
- *Donne tous pouvoirs à Madame Le Maire pour signer les actes à intervenir.*

Vote : 37 pour

Délibération n°130 : Subvention en numéraire à l'association Club Cycliste Saint-Louisien (C.C.S.L)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- *Attribue à l'association Club Cycliste Saint-Louisien un soutien exceptionnel en numéraire de 4 000 (quatre mille) euros au titre de l'année 2020.*
- *Engage la dépense sur le Budget Ville 2020 et d'imputer la dépense sur le compte 6574.*
- *Donne tous pouvoirs à Madame Le Maire pour signer les actes à intervenir.*

Vote : 37 pour

Délibération n°131: Subvention en numéraire à l'association Tennis Club Saint-Louisien (T.C.S.L)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- *Attribue à l'association Tennis Club Saint-Louisien un soutien exceptionnel en numéraire de 4 000 (quatre mille) euros au titre de l'année 2020.*
- *Engage la dépense sur le Budget Ville 2020 et d'imputer la dépense sur le compte 6574.*
- *Donne tous pouvoirs à Madame Le Maire pour signer les actes à intervenir.*

Vote : 37 pour

Délibération n°132 : Soutien exceptionnel en numéraire à l'association Dauphins Saint-Louisien (DSL)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- *Attribue à l'association Dauphins Saint-Louisien un soutien exceptionnel en numéraire de 3 000 (trois mille) euros au titre de l'année 2020.*
- *Engage la dépense sur le Budget Ville 2020 et d'imputer la dépense sur le compte 6574.*
- *donne tous pouvoirs à Madame Le Maire pour signer les actes à intervenir.*

Vote : 37 pour

Délibération n°133: Soutien exceptionnel en numéraire à l'association ENTENTE SAINT-LOUSIEN

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- *Attribue à l'association Entente Saint-Lousien un soutien exceptionnel en numéraire de 3 000 (trois mille) euros au titre de l'année 2020*
- *Engage la dépense sur le Budget Ville 2020 et d'imputer la dépense sur le compte 6574.*
- *Donne tous pouvoirs à Madame Le Maire pour signer les actes à intervenir.*

Vote : 37 pour

Délibération n°134: Soutien exceptionnel en numéraire à l'association FIT YOUR BODY

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- *Attribue à l'association Fit Your Body un soutien exceptionnel en numéraire de 1 400 (mille quatre cents) euros au titre de l'année 2020*
- *Engage la dépense sur le Budget Ville 2020 et d'imputer la dépense sur le compte 6574.*
- *Donne tous pouvoirs à Madame Le Maire pour signer les actes à intervenir.*

Vote : 37 pour

Délibération n°135 : Subvention en numéraire à l'association FUN CLUB BADMINTON

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- *Attribue à l'association Fun Club Badminton un soutien exceptionnel en numéraire de 3 000 (trois mille) euros au titre de l'année 2020.*
- *Engage la dépense sur le Budget Ville 2020 et d'imputer la dépense sur le compte 6574.*
- *Donne tous pouvoirs à Madame Le Maire pour signer les actes à intervenir.*

Vote : 37 pour

Délibération n°136 : Subvention en numéraire à l'association JITZEN

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- *Attribue à l'association Jitzen un soutien exceptionnel en numéraire de 1 500 (mille cinq cents) euros au titre de l'année 2020.*
- *Engage la dépense sur le Budget Ville 2020 et d'imputer la dépense sur le compte 6574.*
- *Donne tous pouvoirs à Madame Le Maire pour signer les actes à intervenir.*

Vote : 36 pour

Délibération n°137: Aide exceptionnelle en numéraire à l'association MMA CLUB SAINT-LOUIS

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- *Attribue à l'association MMA Club Saint-Louis un soutien exceptionnel en numéraire de 2 000 (deux mille) euros au titre de l'année 2020.*
- *Engage la dépense sur le Budget Ville 2020 et d'imputer la dépense sur le compte 6574.*
- *Donne tous pouvoirs à Madame Le Maire pour signer les actes à intervenir.*

Vote : 37 pour

Délibération n°138 : Subvention en numéraire à l'association Saint-Louis PHOENIX VOLLEY (SLPV)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- *Attribue à l'association Saint-Louis Phoenix Volley un soutien exceptionnel en numéraire de 1 500 (mille cinq cents) euros au titre de l'année 2020.*
- *Engage la dépense sur le Budget Ville 2020 et d'imputer la dépense sur le compte 6574.*
- *Donne tous pouvoirs à Madame Le Maire pour signer les actes à intervenir.*

Vote : 36 pour

Délibération n°139 : Soutien exceptionnel en numéraire à l'association SAINT-LOUIS TAEKWONDO DO JANG

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- *Attribue à l'association Saint-Louis Taekwondo un soutien exceptionnel en numéraire de 3 000 (trois mille) euros au titre de l'année 2020.*
- *Engage la dépense sur le Budget Ville 2020 et d'imputer la dépense sur le compte 6574.*
- *Donne tous pouvoirs à Madame Le Maire pour signer les actes à intervenir.*

Vote : 37 pour

Délibération n°140: Subvention en numéraire à l'association UNION BASKET SAINT-LOUIS (UBSL)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- *Attribue à l'association Union Basket Saint-Louis un soutien exceptionnel en numéraire de 1 500 (mille cinq cents) euros au titre de l'année 2020.*
- *Engage la dépense sur le Budget Ville 2020 et d'imputer la dépense sur le compte 6574.*
- *Donne tous pouvoirs à Madame Le Maire pour signer les actes à intervenir.*

Vote : 37 pour

Délibération n°141 : Soutien exceptionnel en numéraire à l'association EAU'Z

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- *Attribue à l'association EAU'Z un soutien exceptionnel en numéraire de 743 (sept cent quarante-trois) euros au titre de l'année 2020*
- *Engage la dépense sur le Budget Ville 2020 et d'imputer la dépense sur le compte 6574.*
- *Donne tous pouvoirs à Madame Le Maire pour signer les actes à intervenir.*

Vote : 37 pour

Délibération n°142 : Soutien exceptionnel en numéraire à l'association JULIETTE AU PAYS DES MARMAILLES

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- *Attribue à l'association Juliette au pays des marmailles un soutien exceptionnel en numéraire de 4 000 (quatre mille) euros au titre de l'année 2020*
- *Engage la dépense sur le Budget Ville 2020 et d'imputer la dépense sur le compte 6574.*
- *Donne tous pouvoirs à Madame Le Maire pour signer les actes à intervenir.*

Vote : 37 pour

Délibération n°143 : Subvention en numéraire à l'association KLE DE SOL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- *Attribue à l'association Klé de Sol un soutien exceptionnel en numéraire de 5 000 (cinq mille) euros au titre de l'année 2020.*
- *Engage la dépense sur le Budget Ville 2020 et d'imputer la dépense sur le compte 6574.*
- *Donne tous pouvoirs à Madame Le Maire pour signer les actes à intervenir.*

Vote : 37 pour

Délibération n°144 : Subvention en numéraire à l'association MOUVEMENT VIE LIBRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- *Attribue à l'association Mouvement Vie Libre un soutien exceptionnel en numéraire de 1 500 (mille cinq cents) euros au titre de l'année 2020.*
- *Engage la dépense sur le Budget Ville 2020 et d'imputer la dépense sur le compte 6574.*
- *Donne tous pouvoirs à Madame Le Maire pour signer les actes à intervenir.*

Vote : 37 pour

Délibération n°145 : Soutien exceptionnel en numéraire à l'association SAF OCEAN INDIEN

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- *Attribue à l'association SAF Océan Indien un soutien exceptionnel en numéraire de 2 000 (deux mille) euros au titre de l'année 2020.*
- *Engage la dépense sur le Budget Ville 2020 et d'imputer la dépense sur le compte 6574.*
- *Donne tous pouvoirs à Madame Le Maire pour signer les actes à intervenir.*

Vote : 37 pour

Délibération n°146: Soutien exceptionnel en numéraire à l'Association Club Domino Papangue (A.C.D.P)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- *Attribue à l'association Club Domino Papangue un soutien exceptionnel en numéraire de 2 000 (deux mille) euros au titre de l'année 2020.*
- *Engage la dépense sur le Budget Ville 2020 et d'imputer la dépense sur le compte 6574.*
- *Donne tous pouvoirs à Madame Le Maire pour signer les actes à intervenir.*

Vote : 37 pour

Délibération n°147 : Soutien exceptionnel en numéraire à l'association SAS 450

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- *Attribue à l'association SAS 450 un soutien exceptionnel en numéraire de 1 500 (mille cinq cents) euros au titre de l'année 2020*
- *Engage la dépense sur le Budget Ville 2020 et d'imputer la dépense sur le compte 6574.*
- *Donne tous pouvoirs à Madame Le Maire pour signer les actes à intervenir.*

Vote : 37 pour

Délibération n°148: Subvention en numéraire à l'association SECTION DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE DE SAINT-LOUIS

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- *Attribue à l'association Section des anciens combattants et victimes de guerre de Saint-Louis un soutien exceptionnel en numéraire de 2 000 (deux mille) euros au titre de l'année 2020.*
- *Engage la dépense sur le Budget Ville 2020 et d'imputer la dépense sur le compte 6574.*
- *De donner tous pouvoirs à Madame Le Maire pour signer les actes à intervenir.*

Vote : 37 pour

Délibération n°149: Aide exceptionnelle en numéraire à l'association RUN RH

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- *Attribue à l'association RUN RH un soutien exceptionnel en numéraire de 3 000 (trois mille) euros au titre de l'année 2020.*
- *Engage la dépense sur le Budget Ville 2020 et d'imputer la dépense sur le compte 6574.*
- *Donne tous pouvoirs à Madame Le Maire pour signer les actes à intervenir.*

Vote : 37 pour

Délibération n°150 : Subvention en numéraire à l'association Union Des Sapeurs-Pompiers de la Réunion (UDSP 974

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- *Attribue à l'association Union des Sapeurs-pompiers de la Réunion un soutien exceptionnel en numéraire de 3 600 (trois mille six cents) euros au titre de l'année 2020.*
- *Engage la dépense sur le Budget Ville 2020 et d'imputer la dépense sur le compte 6574.*
- *Donne tous pouvoirs à Madame Le Maire pour signer les actes à intervenir.*

Vote : 37 pour

Délibération n°151 : Adhésion à l'association nationale des élus en charge du sport (ANDES)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- *APPROUVE l'adhésion à l'association l'ANDES au tarif correspondant à la strate démographique de la commune de Saint-Louis, pour l'année 2021*
- *Désigne Madame Gaëlle MOUNIAMA COUPAN, comme représentante de la collectivité auprès de cette association.*
- *Engage la dépense sur le budget principal 2021 et d'imputer la dépense sur le chapitre 011.*
- *Donne tous pouvoirs à Madame Le Maire ou son élu.e délégué.e dans le domaine de compétences pour signer les actes à intervenir.*

Vote : 37 pour

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h36.

Fait à Saint-Louis, le 24 DEC 2020

Le Maire,

